

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme

PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION DU 5 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix heures, le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Somme s'est réuni au Centre de Gestion, 32 Rue Lavalard sous la présidence de Madame Annick MARECHAL, suite à une convocation en date du 21 avril 2026.

Etaient présents :

Représentants des Élus avec voix délibérative :

Mesdames Annick MARECHAL, Christelle LEFEVRE et Monsieur Bertrand BLAIZEL.

Représentants du Personnel avec voix délibérative :

Mesdames Linda ROELEN, Nathalie HERVÉ, Corinne GUENET et Messieurs Mohamed ZARKANI, Olivier MENCHEZ.

Absents excusés :

Madame Nathalie BLOT et Messieurs Johann FORTIER, Jacky DUFAUX, Cyrille LEDDA pour les représentants du Personnel.

Assistaient également à la réunion :

Madame Céline DAVELU COURIAT, Directrice du Centre de Gestion.
Madame Gaëlle MARTEL, Directrice générale adjointe, chargée du secrétariat du Comité social territorial placé auprès du Centre de Gestion sur la période du 10 février au 8 juin 2026.

◆◆◆

Madame Annick MARECHAL constate que le quorum est atteint (50 % des membres de chaque collège). Elle déclare la séance ouverte.

◆◆◆

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES

Madame Christelle LEFEVRE, représentante des Élus, est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Mohamed ZARKANI, représentant du Personnel, est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2026

Représentant des élus				Représentant du personnel			
F	D	A	AVIS	F	D	A	AVIS
3			Favorable	5			Favorable

**L'ordre du jour de la réunion du Comité Social Territorial du 5 mai 2026
comporte l'examen des questions suivantes :**

- Désignation des secrétaires
- Adoption du procès-verbal du 7 avril 2026

Pour avis du Comité Social Territorial

1. Aménagement du temps de travail
 7. Suppression d'emploi
 8. Suppression et création d'emploi
 9. Taux de promotion pour les avancements de grade
 11. Apprentissage
 13. Régime indemnitaire
 15. Action sociale
- Lignes directrices de gestion

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

Pour avis du Comité Social Territorial en matière de santé, sécurité et aux conditions de travail

22. Document CST en matière de santé, sécurité et conditions de travail

24. Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT)

25 bis. Dérogation aux travaux réglementés des jeunes mineurs

POUR AVIS DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

1. AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Saint-Sauflieu	Mise en œuvre du temps partiel	3			Favorable	5			
2	Saint-Riquier	Modification des rythmes de travail	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	4 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable à la majorité
3	SISCO de Ville sur Ancre	Organisation du temps de travail	3			Favorable	5			

Dossier n° 3 = Annualisation : « La CGT est de manière générale contre l'annualisation du temps de travail. Toutefois, dans le cas des personnes travaillant dans les services scolaires, elle y est favorable considérant qu'il y a nécessité de prendre en considération les rythmes scolaires. Par ailleurs, cette orientation évite des diminutions horaires pour les agents concernés. »

7. SUPPRESSION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Allenay	Dossier ajourné en séance du CST du 7 avril 2026 - Agent de maitrise principal – 35 h	3			Favorable	5			Favorable
2	SIAEP de la région de Coulouvillers	Attaché – 5 h	3			Favorable	5			Favorable
3	Fouilloy	Adjoint technique territorial – 35 h	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
4	Le Titre	Dossier ajourné en séance du CST du 7 avril 2026 - Attaché – 17 h	3			Favorable	5			Favorable
5	Saint-Riquier	Attaché – 20 h	3			Favorable	5			Favorable
6	Saint-Riquier	Attaché principal – 20 h	3			Favorable	5			Favorable

8. SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI

N°	Collectivité	Poste supprimé	Poste créé	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Beauchamps	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	Attaché territorial – 35 h	3			Favorable	5			Favorable
2	Beauchamps	Agent de maitrise – 35 h	Agent de maitrise principal – 35 h	3			Favorable	5			Favorable
3	Bouttencourt	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	Rédacteur territorial – 35 h	3			Favorable	5			Favorable
4	Saint-Saulieu	Adjoint administratif – 18 h	Adjoint administratif – 35 h	3			Favorable	5			Favorable
5	Sentelie	Rédacteur territorial – 5 h	Rédacteur territorial – 10 h	3			Favorable	5			Favorable
6	S.I.T.E en Val de Noye	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – 18 h	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe – 18 h	3			Favorable	5			Favorable
7	S.I.T.E en Val de Noye	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – 35 h	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe – 35 h	3			Favorable	5			Favorable
8	SISCO Ville sur Ancre	Adjoint technique – 11/35 ^{ème}	Adjoint technique – 23,52/35 ^{ème}	3			Favorable	5			Favorable

9. RATIO AVANCEMENT DE GRADE

N°	Collectivité	Grade ou Cadre d'emplois	Ratio	Représentant des élus				Représentant du personnel			
				F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Blangy-Tronville	Tous les grades	100 %	3			Favorable	5			Favorable

11. MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Cayeux-sur-Me	Recours à l'apprentissage dans le domaine des espaces verts Diplôme CAPa jardinier/paysagiste	3			Favorable	5			Favorable

13. RÉGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Fort-Mahon-Plage	IHTS	3			Favorable	5			Favorable
2	Berteaucourt-les-Dames	Indemnité de maniement de fonds	3			Favorable	5			Favorable
3	Sentelie	Majoration des heures complémentaires	3			Favorable	5			Favorable
4	Cayeux-sur-Mer	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
5	Etrejust	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
6	Fluy	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
7	Le Quesnel	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
8	Offoy	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
9	Parvillers-Le-Quesnoy	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
10	Vergies	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

Dossier n° 1 = « La CGT n'est pas favorable aux heures supplémentaires, elle estime qu'elles nuisent à la création d'emploi, la CGT revendique nationalement les 32 heures sans diminution de salaire. De plus, la mise en place des heures supplémentaires est en contradiction avec la revendication nationale des 32 heures. Néanmoins, lorsque celles-ci sont mises en place par les collectivités, la CGT est favorable pour une indemnisation supplémentaire mais ces heures supplémentaires doivent rester à caractère exceptionnel ».

Dossier n° 3 = il est signalé que les heures complémentaires ne peuvent qu'être ponctuelles. Si elles devenaient récurrentes, il conviendrait de questionner la durée hebdomadaire de travail du ou des postes concernés et de l'augmenter.

Dossiers n° 4 à 10 = « La CGT s'oppose à la mise en place du RIFSEEP considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril le statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, il peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de la retraite. La CGT milite trop souvent, seule d'ailleurs, pour la défense du statut, la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires ».

15. ACTION SOCIALE

	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	SISCO Bonnay – Lahoussoye – Franvillers	Protection sociale complémentaire (santé)	3			Favorable	4 <i>CFDT/CGT</i>	1 <i>CFDT</i>		Favorable
2	Dernancourt	Protection sociale complémentaire (santé)	3			Favorable	4 <i>CFDT/CGT</i>	1 <i>CFDT</i>		Favorable
3	Wiry Au Mont	Protection sociale complémentaire (prévoyance)	3			Favorable	4 <i>CFDT/CGT</i>	1 <i>CFDT</i>		Favorable
4	Aveluy	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	3			Favorable	4 <i>CFDT/CGT</i>	1 <i>CFDT</i>		Favorable
5	Dommartin	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	3			Favorable	5			Favorable
6	Etrejust	Protection sociale complémentaire (santé + prévoyance)	3			Favorable	5			Favorable

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Blangy-Tronville	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
2	Bouttencourt	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
3	SISCO de Blangy/Glisy	Lignes directrices de gestion	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

Déclaration des élus C.G.T. : « Le décret relatif aux lignes directrices de gestion s'inscrit en application de la loi de transformation de la Fonction Publique que la C.G.T. combat sans la moindre ambiguïté.

En effet, au travers cette dite loi, le Gouvernement affiche sa volonté de détruire la fonction publique et le statut de fonctionnaires en imposant des modes de gestion issus des politiques libérables dans la conduite de la gestion des fonctionnaires et agents territoriaux.

Avec la mise en place de lignes directrices de gestion, les attributions des Commissions Administratives Paritaires en matière de mobilité et de promotion deviennent caduques. Par ailleurs, nous déplorons les conditions dans lesquelles nous sommes amenés à examiner les dossiers présentés par les collectivités (dossiers incomplets, précipitation...). Nous déplorons cet état de fait ainsi que le fait que le C.D.G., en ce qui le concerne, n'ait pas assuré, ce que nous considérons être de ses prérogatives, un accompagnement en matière d'information aux collectivités territoriales notamment les plus petites.

Notre rôle de représentants du personnel élu(es) nous confère des obligations à l'égard des collègues, au travers de l'examen des dossiers relatifs aux lignes directrices de gestion des collectivités, c'est la qualité de leur déroulement de carrières qui est en jeu mais aussi la pérennité de l'emploi public, nous demander de nous positionner dans ce contexte est inadmissible. Même si nous nous positionnerons défavorablement sur la totalité de ces dossiers, nous tenons toutefois à saluer parmi les collectivités territoriales du département, en aucun cas responsables des orientations gouvernementales en la matière, celles qui au travers du document présenté, affichent leur attachement à l'accomplissement d'un service public de qualité assuré par des agents sous statut, leurs orientations politiques municipales en sont grandies ».

Dossiers ayant reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors du précédent Comité Social Territorial

Après avoir été informées par le Centre de Gestion des avis du Comité Social Territorial du 7 avril dernier, les collectivités ayant eu un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel ont décidé de représenter au Comité Social Territorial du 5 mai 2026 en l'état, les dossiers qu'elles ont présentés à la séance précédente.

13. REGIME INDEMNITAIRE

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	SIVOM d'aide à domicile du Canton d'Albert p.120	Instauration d'un compte-épargne temps	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	4 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable à la majorité
2	SISCO des Six Clochers p.122	Journée de solidarité	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	4 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable à la majorité
3	CDG80 p.124	Règlement intérieur - Modification	3			Favorable	1 <i>CFDT</i>	4 <i>CFDT/CGT</i>		Défavorable à la majorité
4	SIAEP du Bocage p.125	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
5	SISCO des Six Clochers p.126	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
6	SISCO de la Vallée d'Ancre p.127	RIFSEEP	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité
7	EPCC Somme Patrimoine p.128	Taux de promotion pour les avancements de grade	3			Favorable		5		Défavorable à l'unanimité

Suites réservées aux avis défavorables des représentants du personnel

- **Etalon**

Mise en œuvre de la diminution du temps de travail malgré l'avis défavorable des représentants du personnel à la majorité lors de la séance du 3 mars 2026.

- **Saint-Riquier**

Mise en œuvre des modifications des rythmes de travail malgré l'avis défavorable des représentants du personnel à la majorité lors de la séance du 3 mars 2026.

- **SIAEP du Liger et de la Bresle**

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion malgré l'avis défavorable des représentants du personnel lors des séances du 3 février et du 3 mars 2026.

22. DOCUMENT CST EN MATIÈRE DE SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Hangest-Sur-Somme	Programme d'actions RPS-QVT	3			Favorable	5			Favorable

**24. PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	CDG80	PAPRIPACT	3			Favorable	5			Favorable

25 bis. DEROGATION POUR LES TRAVAUX REGLEMENTES DES JEUNES MINEURS

N°	Collectivité	Objet de la demande	Représentant des élus				Représentant du personnel			
			F	D	A	Avis	F	D	A	Avis
1	Cayeux-Sur-Mer	Dérogation pour les travaux réglementés pour mineurs (CAPa Jardinier/Paysagiste)	3			Favorable	5			Favorable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

La prochaine séance du Comité Social Territorial est reprogrammée au lundi 8 juin 2026 à 10 heures en présentiel, au lieu du 2 juin comme prévu initialement.

La Présidente,

La Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick MARECHAL', with a stylized flourish at the end.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christelle LEFEVRE', with a stylized flourish at the end.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed ZARKANI', with a stylized flourish at the end.

Annick MARECHAL

Christelle LEFEVRE

Mohamed ZARKANI